



Date de mise en ligne : le 27 juillet 2026

D2026-88

VILLE DU PECQ

D E C I S I O N

1.1 MARCHES PUBLICS

Objet : Convention pour le tir du feu d'artifice du 29 août 2026

Anne-Laure de BROSSES, Maire de la ville du Pecq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2122-1 et R2122-8,

Vu la délibération n° 26-3-1 du conseil municipal du 1er avril 2026 autorisant Mme le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, notamment la résiliation et l'application des pénalités, et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur :

- au seuil des procédures formalisées pour les marchés et accords-cadres de fournitures et services,
- à 1 500 000 € H.T. pour les marchés et accords-cadres de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision N°D2026-47 du 13 mai 2026 relative à la signature d'un contrat de prestations pour le tir du feu d'artifice du 14 juillet 2026,

Vu l'arrêté préfectoral n°BPA – 26-458 du 10 juillet 2026, portant interdiction temporaire de tir de feux d'artifices et des feux festifs dans le département des Yvelines, en raison d'un risque exceptionnel d'incendie durant l'épisode de forte chaleur,

Considérant l'annulation de la soirée festive de la Fête Nationale, le mardi 14 juillet 2026, au Parc Corbière sis route de Carrières – 78230 Le Pecq, suite à l'interdiction temporaire de tir de feux d'artifice par l'arrêté préfectoral précité,

Considérant le souhait de la ville de reporter cet événement le samedi 29 août 2026, au Parc Corbière sis route de Carrières – 78230 Le Pecq,

Vu le projet de contrat établi à cet effet,

D E C I D E

Hôtel de ville 13 bis, quai Maurice Berteaux 78230 Le Pecq
Tél. : 01 30 61 21 21

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20260722-D2026-88-AR
Date de réception préfecture : 27/07/2026



D'abroger la décision N°D2026-47 du 13 mai 2026 relative à la signature d'un contrat de prestations pour le tir du feu d'artifice du 14 juillet 2026.

De signer avec la société SAS BREZAC ARTIFICES, domiciliée au 224 Route de la Mallevieille, 24130, Le Fleix, représentée par Monsieur Jean-Jacques FOUBLE, Chargé d'affaires et Responsable projet, un contrat de prestations pour le tir du feu d'artifice du 29 août 2026, d'un montant total de 13 800 € HT, soit 16 560 € TTC (TVA à 20 %).

De préciser que la prestation se déroulera au Parc Corbière, route de Carrières – 78230 Le Pecq, lors de la soirée du 29 août 2026.

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le Pecq, le 22 juillet 2026



Le Maire,

Anne-Laure de BROSES